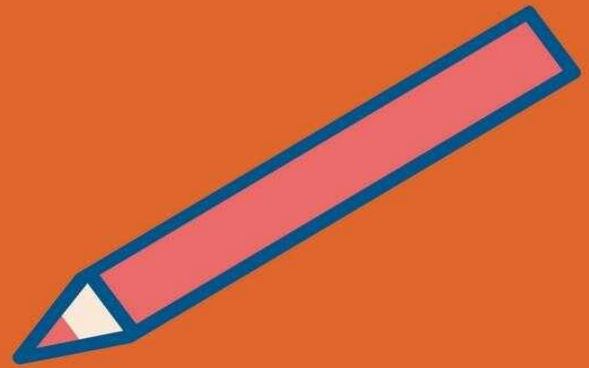
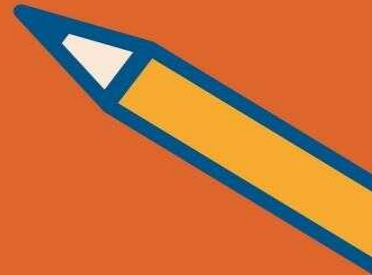
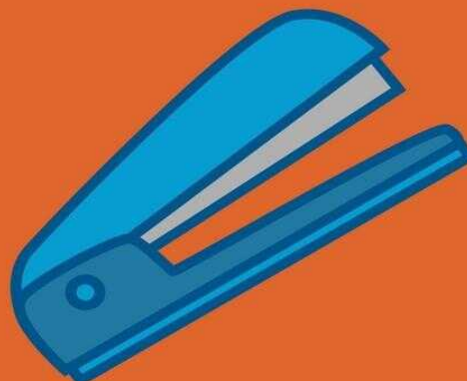


Livret d'accueil  
du Popi de l'Estelas



2025-2026





## Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'Estélas

Mairie

31260 Saleich



École de Castagnède



École de Saleich



École de La Bastide du Salat

Rpi de l'Estélas - Association régie par la loi de 1901 à but non lucratif.

Le Rpi de l'Estélas accueille les élèves des communes de Saleich, Urau, His, Castagnède et La Bastide du Salat sur 3 écoles.

Deux écoles (Saleich et Castagnède) se trouvent en Haute-Garonne, La Bastide du Salat est une commune d'Ariège. Deux circonscriptions de l'Education Nationale sont donc concernées.

Le Rpi assure le fonctionnement des écoles : Gestion – Animations

Gestion : Restauration scolaire, Achat des fournitures, Frais de fonctionnement divers (téléphone, internet ...), Maintenance et assurance matériel (ordinateur, photocopieurs et consommables...) et sorties Piscine

*Ces dépenses sont prises en charge par les subventions des Mairies.*

Animations : Sorties scolaires (pédagogiques, sportives...)

Ces charges sont couvertes par les différentes animations organisées par les parents d'élèves **ainsi que par la cotisation demandée en début d'année scolaire** à chaque parent d'élèves : **soit 10€ par élève**. (Intégralement reversée à la coopérative scolaire).

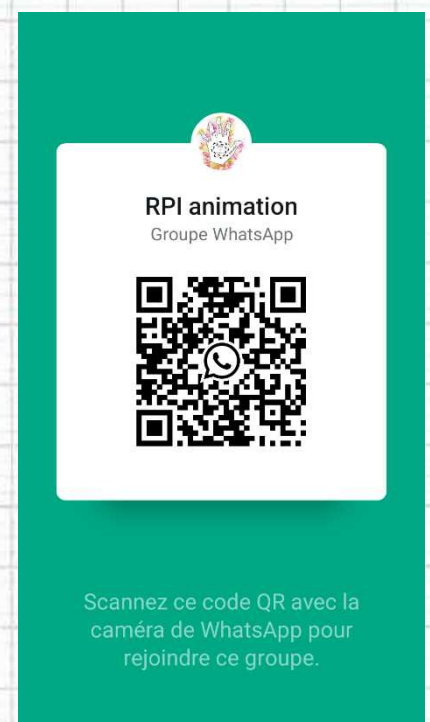
FORMULAIRE DEMANDE COTISATION JOINT

Exemple : Tombola/ Marché de Noël / Vente de Chocolats / repas

**Ces animations sont gérées par les parents d'élève sur la base du volontariat.**

**Si vous êtes volontaire n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du bureau du Rpi.**

rpidelestelas@gmail.com



Les communes du RPI (Saleich His Urau Castagnede et Labastide) vous invitent à télécharger l'application en visitant le site :

<https://www.panneaupocket.com/> , un outil de communication pour la gestion des services et animations de nos écoles, à la portée de tous.



Le bureau est composé :

Président : Aurélie TRABUC

Vice-présidente : Louissette GAUTREAU

Trésorière : Christiane BEC

Vice-trésorier Marie CAZENAVE

Secrétaire : Stéphane ROOS

Secrétaire adjointe : David Gaudisson

# I) Horaires et coordonnées des écoles : Année 2024-2025

## Ecole Primaire Publique

23 Allées du Pré Commun

09160 La Bastide du Salat

## GS Maternelle et CP

Enseignant : Madame Giust Caroline

TEL : 05.61.96.60.34

|          | MATIN        | SOIR        |
|----------|--------------|-------------|
| Lundi    | 8H45 - 12H15 | 14H – 15H45 |
| Mardi    | 8H45 - 12H15 | 14H – 15H45 |
| Mercredi | 8H45 - 11H45 |             |
| Jeudi    | 8H45 - 12H15 | 14H – 15H45 |
| Vendredi | 8H45 - 12H15 | 14H – 15H45 |

## Ecole Primaire Publique

7 Rue des Ecoles

31260 Saleich

## CE1,CE2,

Enseignante : Madame Paulian Elodie

TEL : 05.61.90.00.18

|          | MATIN        | SOIR          |
|----------|--------------|---------------|
| Lundi    | 8H35 - 12H05 | 14H05 – 15H50 |
| Mardi    | 8H35 - 12H05 | 14H05 – 15H50 |
| Mercredi | 8H35 - 11H35 |               |
| Jeudi    | 8H35 - 12H05 | 14H05 – 15H50 |
| Vendredi | 8H35 - 12H05 | 14H05 – 15H50 |

## Ecole Primaire Publique

34 route Principale

31260 Castagnède


## CM1, CM2

Enseignant : Monsieur Verheye Elie

TEL: 05.61.90.65.89

|          | MATIN        | SOIR        |
|----------|--------------|-------------|
| Lundi    | 8H45 - 12H15 | 14H – 15H45 |
| Mardi    | 8H45 - 12H15 | 14H – 15H45 |
| Mercredi | 8H45 - 11H45 |             |
| Jeudi    | 8H45 - 12H15 | 14H – 15H45 |
| Vendredi | 8H45 - 12H15 | 14H – 15H45 |

Les élèves peuvent être accueillis 10 min avant le début des cours par l'enseignant..



## II) Accueil périscolaire

Deux intervenants :

\* Ariège / Communauté de Communes



\* Haute-Garonne / Apeai



# ALAE de SALEICH/CASTAGNEDE



## Directrice

PELLERIN Vanessa 06.19.42.57.18  
vanessapellerinapei@gmail.com

## Équipe



VANESSA, Laurine  
Murielle, Chantal



MIDI : 12H05/14h05.

NAP : 15H45/17H00. Castagnède

NAP : 15H50/17H00. Saleich

Uniquement à Saleich SOIR : 17H00/18H00.



ECOLE PRIMAIRE: Saleich Village 31260 Saleich

ECOLE PRIMAIRE: Castagnède Village 31260 Castagnède

INSCRIPTIONS

[www.apei-jeunesse-31.fr](http://www.apei-jeunesse-31.fr)





# APEAI INFO

Intercentre

**Kermesse**  
EAUX EN COULEURS

**Soirées  
Jeux et Nature**

Possibilité d'inscrire vos enfants pour les mecredis après-midi



Contact  
Mélanie Bazi  
06.21.28.10.80

Sur demande, nous les amenons  
sur leurs activités sportives  
et culturelles à Mazères et Salies



## TARIFS

Tarification forfaitaire par trimestre, peu importe le nombre de présences. Votre enfant est présent sur 1 temps (par exemple le midi) ou peut être présent sur 3 temps (par exemple matin, midi et soir)

|           | 1 temps | 2 temps | 3 temps |
|-----------|---------|---------|---------|
| 0/200     | 8€      | 18€     | 28€     |
| 201/400   | 10€     |         |         |
| 401/600   |         |         | 24€     |
| 601/800   |         | 24€     | 26€     |
| 801/1000  |         | 26€     | 28€     |
| 1001/1200 | 18€     | 28€     | 30€     |

**NOUVEAUX TARIFS EN COURS  
LORS DE L'IMPRESSION**

Cotisation annuelle de 10€ par enfant obligatoire, valable pour tous les dispositifs.  
Réduction famille nombreuse 5% à partir du deuxième enfant.



[www.apeai-jeunesse-31.fr](http://www.apeai-jeunesse-31.fr)



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Garonne

# Ecole de La Bastide du Salat

Il est assuré par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées,

## Fonctionnement de la structure

Coordonnées du responsable du site :

Djitli Hafida

Service animation, mairie, 09160 Prat-Bonrepaux

tel : 05.61.96.47.34

### Alae Matin/Midi/Soir

Si votre enfant est présent sur au moins un des temps d'accueil

Matin : de 7h45 à 8h45 / Midi : de 12h15 à 13h55 / Soir : 15h45 à 18h  
et le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h45 sur les Nap (nouvelles activités périscolaires)

- Le Matin les enfants sont accueillis à partir de 7h 45. Un bus au départ de l'école de La Bastide amènera les élèves de Saleich et Castagnède jusqu'à leur école.
- Un bus au départ de Saleich amènera les élèves de l'école de La Bastide jusqu'à celle-ci.
- Le Midi les enfants ne mangeant pas à la cantine seront accueillis à l'école.

### Equipe d'animation et qualification

Directrice/Animatrice : Djitli Hafida ( BAFD , PSC1)

Animatrice: Saint- Germès Stéphanie (BAFA PSC1)

### Tarifs Alae :

| Quotient familial              | Cotisation trimestrielle | Enfant supplémentaire | Enfant sur les 2 départements |
|--------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| De 0€ à 435 €                  | 30 €                     | 15€                   | 15€                           |
| De 435.01€ à 530 €             | 30.50€                   | 15.25 €               | 15.25€                        |
| De 530.01 € à 670€             | 31€                      | 15.50 €               | 15.50€                        |
| + de 670 € et non allocataires | 31.50€                   | 15.75€                | 15.75€                        |



**Les mercredis**

**Bas-Couserans**

**MATER**



**Renseignements - Inscriptions**

**05.61.96.47.34**

[alae.prat@couserans-pyrenees.fr](http://alae.prat@couserans-pyrenees.fr)

[COUSERANS-PYRENEES.FR](http://COUSERANS-PYRENEES.FR)



# Infos Utiles

Un accueil se déroule de 7h30 à 12h15 dans les locaux de l'Alaé de Mercenac. En cas d'inscription à la journée, un transport est assuré vers Prat.

L'accueil débute après le temps de l'ALAE de la garderie ou de l'école jusqu'à 18h15. Les activités débutent à 13h30 jusqu'à 17h. Les goûters seront fournis.

## TARIFS :

| QUOTIENT FAMILIAL | APRÈS- MIDI SANS REPAS | APRÈS- MIDI AVEC REPAS | REPAS UNIQUEMENT |
|-------------------|------------------------|------------------------|------------------|
| Jusqu'à 435       | 5 euros                | 8 euros                | 5 euros          |
| De 435,01 à 530   | 5,10 euros             | 8,10 euros             | 5 euros          |
| De 530,01 à 670   | 5,20 euros             | 8,20 euros             | 5 euros          |
| Plus de 670       | 5,30 euros             | 8,30 euros             | 5 euros          |

**IMPORTANT :** Fournir la carte du quotient familial transmise par votre CAF. A défaut, le plein tarif sera appliqué.

## TRANSPORTS :

|                              |       |
|------------------------------|-------|
| Garderie de MERCENAC         | 11h00 |
| Ecole de LA BASTIDE DU SALAT | 11h45 |
| Ecole de BETCHAT             | 12h00 |



## MATÉRIEL À PRÉVOIR :

Selon l'activité et la météo, prévoir un chapeau, un K-way, des chaussures adaptées, tenue de rechange et un sac à dos.



santé  
famille  
retraite  
services



Service Enfance Jeunesse du Bas-Couserans

8 rue Souvielle, 09160 PRAT-BONREPAUX

contact : [alae.prat@couserans-pyrenees.fr](mailto:alae.prat@couserans-pyrenees.fr) / 07.50.06.64.68

blog : [basouserans.wixsite.com/alae](http://basouserans.wixsite.com/alae)



### III) Cantine

## REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2025 /2026

Le présent règlement concerne l'ensemble des familles y compris celles ne fréquentant pas ou peu le service de restauration.

Le présent règlement régit le fonctionnement de la restauration scolaire des trois écoles de Saleich, Castagnède et La Bastide du Salat. La cantine est un service facultatif dont le seul but est d'offrir un service de qualité aux enfants de l'école.

A la rentrée de septembre 2025, ce service sera assuré par l'ASSOCIATION EDENIS « Les Paniers des Genevriers » à Saint Martory.

#### Article 1 / Modalité d'inscription

- \* **Un bulletin d'inscription JOINTS AU LIVRET précisant les jours de fréquentation est complété par les parents.** Ces derniers déterminent alors pour l'année les présences hebdomadaires de leur enfant, le paiement à effectuer correspond à leur choix.
- \* Même si l'enfant ne mange pas à la cantine dans l'immédiat, le bulletin d'inscription doit être rendu et complété en cochant la case « ne mange pas à la cantine ».

Cette inscription est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire mais une modification est possible.

Le respect impératif de ce bulletin d'inscription est nécessaire puisqu'il génère la facturation. Il sera accompagné du chèque d'acompte (septembre 2025)

## Article 2 / Modifications inscription

### \* liées à des circonstances exceptionnelles

La modification du bulletin d'inscription reste exceptionnelle et uniquement sur motif valable. En aucun cas, cette démarche ne pourrait être utilisée de façon répétée.

### \* liées à la maladie

En cas de maladie de l'enfant, si aucun justificatif n'est fourni, l'enfant sera considéré comme présent et tous les repas seront facturés. Les situations exceptionnelles pourront être étudiées sur demande des familles.

### \* Liées à l'école

Seront déduits de la facture :

- Les absences des enseignants pour cause de maladie, formation ou grève
- L'impossibilité de fabriquer, livrer ou servir les repas
- Les absences dues à la non-circulation des transports scolaires
- Les absences en raison d'un départ en classe de découverte
- Les pique-niques fournis par les familles à la demande des enseignants.

## Article 3 / Facturation et paiement des factures

Les factures sont établies trimestriellement par famille et adressées par courrier et/ou par mail.

Les règlements doivent parvenir à la Mairie de Saleich, siège du Rpi: par chèque, virement ou espèces. (Horaires d'ouverture Mairie : Mardi de 13 h30 à 16 h30 Mercredi de 8 h à 12 h et le jeudi de 9 h à 12h et de 13 h à 16 h)

Les chèques, libellés à l'ordre du Rpi, peuvent également être déposés dans la boîte

aux lettres de la mairie (située en face le bâtiment mairie).

Le paiement doit impérativement intervenir au plus tard à la date précisée sur la facture. **Passé ce délai, le recouvrement de la facture est pris en charge par le Rpi qui peut être amené à déclencher un contentieux pour absence de paiement.**

**Echéancier : Règlement par chèque**

\* Premier acompte (pour le mois de septembre) à l'inscription avec le bulletin  
Vendredi 08 Août 2025 dernier délai.

- Facture premier trimestre (pour les mois d'octobre-novembre – décembre) à régler avant le 10 octobre 2025

- Facture deuxième trimestre (pour les mois de janvier-février mars) à régler avant le 10 janvier 2026

- Facture troisième trimestre (pour les mois d'avril-mai-juin-juillet) à régler avant le 10 avril 2026

\* **Deux possibilités pour régler chaque facture**

\* Un seul chèque pour la totalité du trimestre

\* Trois chèques ( ex : 1 chèque pour octobre, 1 pour novembre et 1 pour décembre) dont la totalité correspond au montant de la facture

**Echéancier : Règlement par virement bancaire par vos soins** (RIB DU RPI joint au bulletin d'inscription)

\* Premier acompte par chèque à l'inscription avec bulletin (vendredi 08 Août 2025 dernier délai)

\* Chaque mois d'octobre à juin à date fixe virement automatique du même montant.

**Echéancier : Règlement par espèces**

\* Premier acompte à l'inscription (vendredi 09 Août 2025 dernier délai)

\* Règlement à chaque facture

## Article 4 / Discipline

Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel intervient pour faire appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens. Le personnel intervient envers les auteurs de troubles lorsque les propos tenus ou les comportements deviennent impolis ou dépassent ce qui peut être attendu de ce moment privilégié de détente qu'est le repas.

Toute détérioration imputable à un enfant, faite volontairement ou par non-respect des consignes, sera à la charge des parents.

En cas d'indiscipline répétée, différentes sanctions pourront être appliquées :

- \* Niveau 1 : courrier aux parents ou au représentant légal de l'enfant.
- \* Niveau 2 : convocation des familles ou du représentant légal de l'enfant
- \* Niveau 3: exclusion de l'enfant pour une durée à déterminer par l'autorité territoriale
- \* Niveau 4 : exclusion définitive

## Article 5 / Tarifs

Les tarifs valables sont fixés par les conseils municipaux des 5 Communes (**Saleich, His, Castagnède, Urau et La Bastide**) et révisable tous les ans.

Prix du repas année 2025/2026 = **5,39 €** (cinq euros et trente neuf centimes)

Les 5 communes prennent en charge **1 €/repas** pour les enfants domiciliés dans les 5 communes soit le prix de revient aux familles 4,39€.

Pour les familles extérieures aux 5 communes le prix du repas sera de (5,39€).

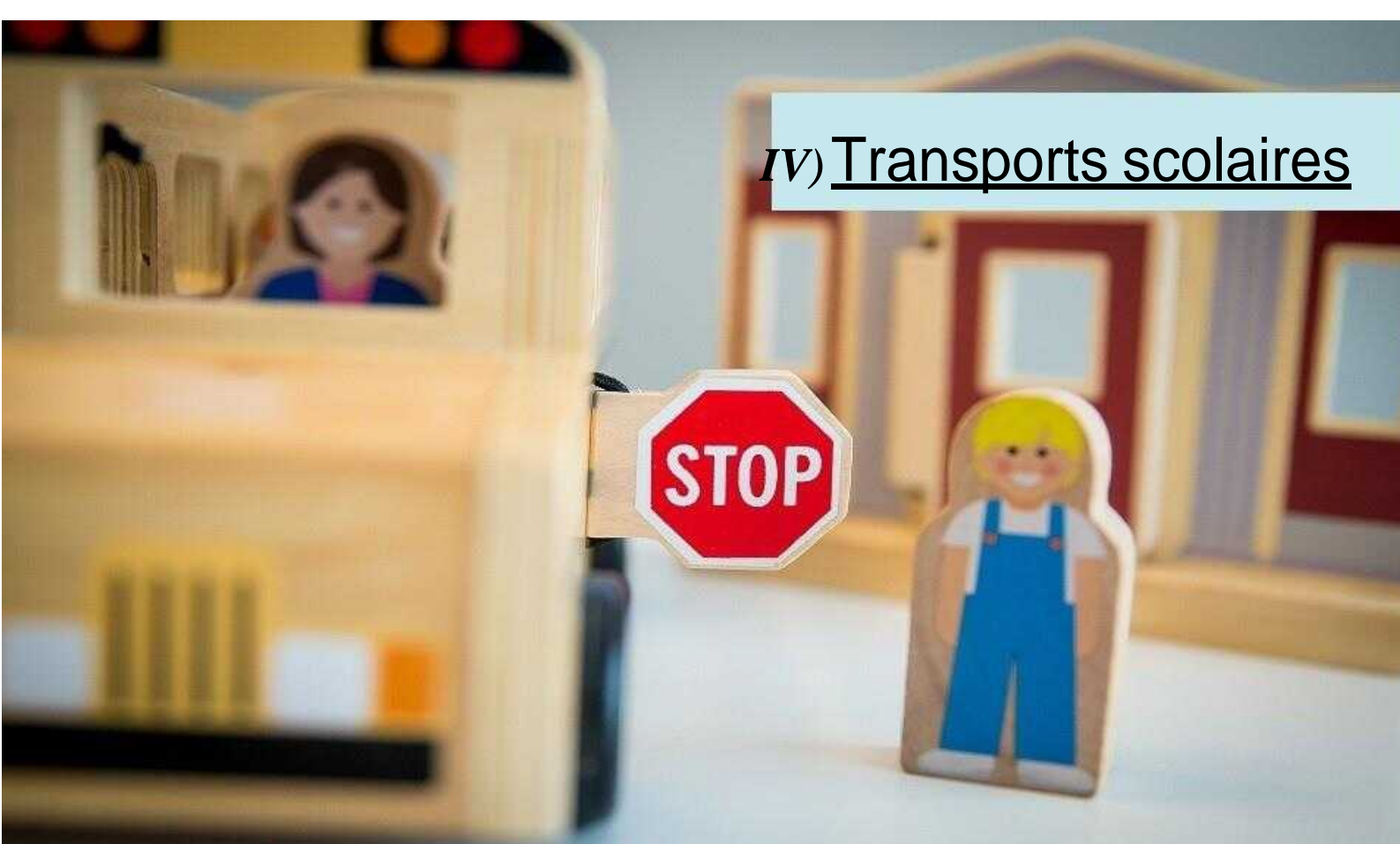
| Nombre de jours de cantine pour l'année<br>1 4 1 Jours | Famille RPI x 4.39€ = 619 € | Famille hors RPI x 5 ,39€ = 760€ |
|--|-----------------------------|----------------------------------|
| Repas 4 jours par semaine                              | 61 ,90 € / Mois sur 10 mois | 76 € / Mois sur 10 mois          |
| Repas 3 jours par semaine                              | 46,42 € / Mois sur 10 mois  | 57 € / Mois sur 10 mois          |
| Repas 2 jours par semaine                              | 30,95 € / Mois sur 10 mois  | 38 € / Mois sur 10 mois          |
| Repas 1 jours par semaine                              | 15,47 € / Mois sur 10 mois  | 19 € / Mois sur 10 mois          |

## Article 6/ Acceptation du règlement intérieur

Le présent règlement sera conservé par les parents puisqu'il est inséré dans le livret d'accueil.

La signature de ces derniers sur la fiche « Inscription à la Restauration Scolaire » (jointe au livret) vaudra acceptation.

## IV) Transports scolaires



Le transport scolaire est géré en totalité par le Conseil Régional de l'Occitanie « LIO TRANSPORT DE MA REGION »

Les différents points de ramassage et les horaires peuvent être consultés au secrétariat des cinq Mairies.

Tout changement de domicile en cours d'année doit être signalé aux mairies concernées et au bureau du RPI pour la gestion des circuits de transports.

Chaque enfant doit être muni de la carte de transport scolaire (photocopie de préférence) afin de pouvoir la présenter lors de tout contrôle.

Toute absence de carte pourra amener la société de transport à refuser l'enfant. Tout renouvellement de carte (perte...) est à la charge des parents auprès du Conseil Régional

Toute dégradation à bord du car de ramassage est à la charge des parents.

Les enfants doivent impérativement attacher leur ceinture de sécurité (si le véhicule le permet) pour tout déplacement et ne doivent en aucun cas se trouver en position debout.

La montée et la descente du car ne s'effectue qu'à l'arrêt du bus.

Pour la sécurité de vos enfants il est interdit de stationner à l'arrêt de bus devant l'école de Saleich un parking est prévu à cet effet à proximité.

En Occitanie, le transport scolaire régional est

**GRATUIT**

selon les conditions prévues par le règlement.



# Transport scolaire régional :

## INSCRIPTIONS

du mardi 10 juin au jeudi 31 juillet 2025

La carte de transport permet :

- un accès au transport scolaire,
- de voyager en illimité, tout au long de l'année scolaire, sur les cars du réseau lio.



Service financé par  
la Région Occitanie



Informations et inscriptions sur  
[lio-occitanie.fr](http://lio-occitanie.fr)





## V) Carnet d'adresses

|                   |                                      |  |                |
|-------------------|--------------------------------------|--|----------------|
| ECOLE             | CASTAGNEDE                           | M VERHEYE Elie   | 05.61.90.65.89 |
|                   | LA BASTIDE                           | Mme GIUST Caroline   | 05.61.96.60.34 |
|                   | SALEICH                              | Mme PAULIAN Elodie   | 05.61.90.00.18 |
| ALAE              | APEAI                                | Mme BAZI Mélanie   | 05.61.98.22.59 |
|                   | COM-COM Ariège                       | Mr LIMOGES Michel  | 05.61.96.47.34 |
| MAIRIE            | CASTAGNEDE                           | Lundi 14h15-17h15 et<br>Mercredi 9h00-12h00                        | 05.61.90.57.97 |
|                   | HIS                                  | Lundi 18h00-20h00 et<br>vendredi 9h00-12h00                        | 05.61.97.41.43 |
|                   | LA BASTIDE                           | Lundi 9h30-12h00<br>Mercredi 9h30-12h00<br>Vendredi 9h30-12h00     | 05.61.96.60.36 |
|                   | SALEICH                              | Mardi 13h30-16h30 –<br>mercredi 8 h à 12 h et jeudi<br>13h00-16h00 | 05.61.90.31.49 |
|                   | URAU                                 | Mardi 10h00-12h00 et<br>Vendredi 10h00-12h00                       | 05.61.97.56.21 |
| <b><u>RPI</u></b> | Président<br>Pôle Animations         | Mme Aurelie TRABUC   | 06.81.45.11.73 |
|                   | Trésorière<br>Pôle Gestion - Cantine | Mme Christiane BEC   | 06.18.17.13.36 |



*Casta*

*Hís*

*Sabeich*

*Moran*

RPI  
DE  
L'ESTELAS

*Labastide*